



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC

DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC

CLASSEMENT D'EMPRISES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Par arrêté N° 2023-11-463 du 14/11/2023 le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au Transfert d'Office dans le Domaine Public Communal, au Déclassement d'emprises du Domaine Public et au classement d'emprises dans le Domaine Public.

La Ville de Nîmes envisage :

LE TRANSFERT D'OFFICE dans le Domaine Public communal des voies cadastrées DC N° 194 pour partie, issues du lotissement Les Olivettes et dénommées :

- Rue des Bougainvillées
- Impasse des Bougainvillées

LE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC communal de 2 emprises de voies non cadastrées d'environ 274 m² issues des chemins du Mas de Paran et du Mas de Goubin.

LE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC routier communal d'une emprise de voirie d'environ 700 m² issue de la parcelle IE 63.

Durée et dates de l'enquête : Du vendredi 08 décembre 2023 à 8h00 au vendredi 22 décembre 2023 à 17h00 soit une durée de 15 jours consécutifs.

Commissaire enquêteur : M. Patrick Leture, Officier de la Marine nationale en retraite, est désigné Commissaire Enquêteur.

Siège de l'enquête : Mairie de Nîmes, Service Foncier, 152 av. Robert Bompard, 30000 Nîmes.

Consultation du dossier d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant notamment la notice explicative et les plans au Service Foncier, Services Techniques de la Ville de Nîmes. Les bureaux seront ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les pièces du dossier sont également consultables sur le site de la Ville de Nîmes www.nimes.fr dans la rubrique « Urbanisme-Habitat », « Urbanisme-Règlementation », « Enquêtes publiques et concertations préalables ».

Les observations pourront être consignées sur le registre.

Les observations pourront également être adressées soit par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier, Mairie de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30000 NÎMES, soit par courriel à l'adresse enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr, avant le vendredi 22 décembre 2023 (17h00).

Permanences : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, le mardi 12 décembre 2023 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 22 décembre 2023 de 14h00 à 17h00.

Mesures de publicité : Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents dans deux journaux : MIDI LIBRE et LA GAZETTE, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête.

Suites de l'enquête publique : A l'issue de l'enquête, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur qui aura un délai de 30 jours pour rendre au Maire ses conclusions sur le projet. Elles seront tenues à la disposition du public, qui pourra en obtenir la communication au service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site de la Ville de Nîmes.

Responsable du projet : Service Foncier, Mairie de Nîmes, Tél. : 04.66.70.75.28.